

**sdis**  
SAPEURS - POMPIERS  
42 LOIRE**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****- RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2018 -****DÉCISION N° 18 - 11 - 086**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 octobre 2018 s'est réuni le lundi 19 novembre 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

**Présents :**

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

**Excusé :**

- Claude Liogier (membre du bureau)

**Décision 2 : La décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux avec l'Adjudant-chef Noël Lafertin.**

M. Noël LAFERTIN est sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de Maclas depuis 1993. Il a fait l'objet, le 12 juin 2018, d'un arrêté d'avertissement pour « comportement agressif et irrespectueux répété envers les officiers de son centre d'incendie et de secours ».

M. LAFERTIN a pu consulter son dossier individuel le 28 mai 2018, puis il a sollicité par courrier du 21 août 2018 le retrait de cette décision. Une décision de refus lui a été adressée par lettre du 7 septembre 2018.

Par requête en date du 9 novembre 2018, Monsieur Noël LAFERTIN a saisi le tribunal administratif de Lyon aux fins d'annulation de l'arrêté du 12 juin 2018.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau autorise le Président à ester en justice dans le cadre du recours déposé par l'Adjudant-chef sapeur-pompier volontaire Noël LAFERTIN devant le tribunal administratif de Lyon, à exercer toutes les voies de recours nécessaires et mandater le cabinet Philippe PETIT et associés de Lyon pour représenter le SDIS de la Loire dans cette affaire.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER